

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'An Deux Mil Vingt, le jeudi 03 septembre, à vingt heures trente minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 août 2020

Présents : M. BOURREE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, M. HÉMOND Nicolas, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. FORBIN Paterne, Mme CAHIER Aline

Excusé : M. JOB David.

Secrétaire de séance : Mme OURY

D2020/532 : TARIFS POUR PRISE EN CHARGE D'ANIMAUX ERRANTS-

Mme le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 06 février 2020, la commune a confié à la S.P.A. –refuge du Val de Loir à Naveil- l'accueil des animaux errants ou divagants dès lors qu'ils y sont amenés.

Elle propose que le conseil se prononce sur la tarification des frais engagés par la commune au préalable du dépôt au refuge du Val de Loir, soit la capture, la recherche de propriétaire, la nourriture et les déplacements effectués par les agents communaux ou les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de prise en charge des animaux errants selon le barème suivant.
 - JOUR 1- capture, recherche locale du propriétaire, mise au chenil communal 20 €;
 - JOUR 2- soins, nourriture, déplacement chez le vétérinaire 50 €;
 - JOUR 3- déplacement pour dépôt de l'animal à la SPA de Naveil 60 €.
- D'autoriser Mme le Maire à engager l'ordonnancement de ces frais au propriétaire lors de la capture d'un animal.

D2020/533 : DÉNOMINATION DE LA PLACE (rue Creuse)-

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à la place accueillant un arrêt bus scolaire depuis la rentrée de septembre 2020, située au carrefour de la rue Creuse et de la rue du Danube et jusqu'alors dépourvue d'appellation.

La dénomination des voies communales et places, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de cette place :

- Valide par 13 voix la dénomination suivante : *-Place Vallée Verte*
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

D2020/534: CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTHODON
POUR TRAVAUX DE VOIRIE « LES CLAIRETS »-

Madame le Maire rappelle aux membres présents que des travaux de voirie doivent être réalisés au lieu-dit « les Clairets » sur le chemin rural de Monthodon au Fresne. Le montant global de ce marché est de 47.397,24 € TTC dont :

- une portion de 200 m pour la partie sur Authon,
- et une participation aux travaux- maîtrise d'ouvrage inclus- arrêtée à 11.667,72 € TTC.

Une convention est proposée pour déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Monthodon assurera la maîtrise d'ouvrage et les modalités de participation financière de la commune de Authon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour :

- Valide la convention de participation financière pour la prise en charge des travaux de voirie « les Clairets »
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2020/535: MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020/515

ACQUISITION D'UN VÉHICULE- AUTORISATION DE DÉPENSES-

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2020/515 du 1^{er} juillet 2020, une autorisation de dépenses à hauteur de 15.000 € TTC avait été prise pour l'achat d'un véhicule.

La somme de 23.000 € a été inscrite au budget primitif sur le compte 21571- matériel roulant.

Elle précise que le véhicule correspondant aux besoins de la commune a été trouvé pour un montant supérieur à l'autorisation et sollicite sa révision selon les termes suivants :

➤ Véhicule	17.760,00 € TTC
➤ Pose d'un gyrophare	563,52 € TTC
➤ Frais d'immatriculation	468,76 € TTC
➤ Réalisation et pose d'un visuel	74,40 € TTC
TOTAL	18.866,68 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour :

- Accepte d'augmenter l'autorisation de dépenses pour l'achat et l'aménagement d'un véhicule à 19.000 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2020/536 : AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX
ET CHANGEMENT D'AFFECTATION

La commune de Authon possède divers bâtiments dont certains peuvent être utilisés pour de nouveaux services, notamment :

- Une annexe derrière la mairie qui, une fois close, pourra servir de lieu de stockage de matériel (parcelle F230) ;
- Un garage sis place « vallée verte » inutilisé pouvant être transformé en abribus pour le point d'arrêt des 3 circuits scolaires (parcelles F 119 et F120).

Le conseil municipal débat sur ces changements de destination et des travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour :

- Décide de déposer une déclaration préalable afin de modifier l'affectation et l'aspect de ces deux bâtiments sis respectivement sur les parcelles F 230 et F 119 et 120 ;
- Autorise Madame le Maire à mener cette affaire à terme et notamment de signer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

QD 1-INSTALLATIONS D'ARTISANS SUR LA Z.A. : il est rappelé aux conseillers les tarifs et les contacts dédiés auprès de la CATV

QD 2- ANNULATION DU REPAS DES SENIORS : au vu des conditions sanitaires, l'organisation d'un repas n'est plus envisageable. Il sera remplacé par un colis festif assorti d'un bon d'achat en boulangerie et remis lors d'un goûter en décembre 2020.

QD 3- SALON DE COIFFURE : Mme le Maire expose la situation de l'actuelle locataire qui a été reçue en mairie le 02/09. Un repreneur pourrait être intéressé par le fonds. Le dossier est mis en instance jusqu'au 15 octobre 2020.

QD 4- VENTE DE MATÉRIEL SCOLAIRE : une quinzaine de pupitres d'école sont stockés par la commune et ne sont plus utilisés. Leur mise en vente pourra être envisagée après renseignements sur leur propriété.

QD 5- TRACTEUR COMMUNAL : le devis de remise en état a été validé pour 9.615,43 € TTC

QD 6- CRÉATION DE POTEAUX INCENDIE : un renforcement du réseau de défense incendie dans les écarts et hameaux sera étudié (faisabilité et devis à réaliser).

QD 7- DEVENIR DE LA SALLE DES FÊTES : Mme le Maire présente les dossiers d'études et travaux engagés par la commune entre 2014 et 2018. Le conseil acte la reprise de la réflexion sur le devenir de la salle et son aménagement.

QD 8- DÉMOLITION DES WC PLACE DU DANUBE : en attente de l'autorisation de démolir, le devis pour suppression du poteau et de l'alimentation électrique a été accepté pour 525,60 € TTC.

QD 9- COMMISSIONS : les prochaines commissions se tiendront

- Bâtiments le 17 septembre 2020 à 20h15
- Environnement et développement durable le 2 octobre (heure à confirmer)
- Communication le 8 octobre à 20 h15.

DIVERS :

- une erreur sur le prénom d'un membre de la commission de contrôle électorale a été rectifiée auprès des services préfectoraux.
- Pour information, la convention pour la stérilisation des chats a été validée par la SPA.
- Achat d'un range cycle 5 places à 75 € HT.

Pour extrait conforme aux débats,
Fait à Authon, le 08 Septembre 2020.

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT.

